



Pierre Belain d'Esnambuc

Le 15 septembre 1635, Pierre Belain d'Esnambuc prend possession de l'île de la Martinique et en fait une colonie française. Issu de la noblesse, né en mars 1585 à Allouville en Normandie, ce capitaine de vaisseau de Louis XIII deviendra l'un de ces "pirates des Caraïbes" avides de fortune et de gloire qui sillonnaient les mers au XVII^{ème} siècle, mais aussi l'un de ces aventuriers responsables de la colonisation des peuples autochtones et de la mise en place du système esclavagiste aux Antilles françaises.

Au XVII^{ème} siècle, cette partie du monde est le théâtre de rivalités entre les grands empires européens qui se disputent ces territoires stratégiques et porteurs de riches promesses. La ruée des Européens vers le « Nouveau-Monde » bat son plein. En 1603, à 18 ans, Pierre Belain d'Esnambuc s'embarque comme matelot, déterminé à retrouver le capital perdu par sa famille contrainte de vendre leur fief d'Esnambuc, dans le pays de Caux. Il pratique la piraterie au nom du Roi de France en mer des Caraïbes contre les Espagnols et les Anglais, et en 1623, il impose l'ordre français aux indiens Caraïbes en prenant possession d'une moitié de l'île de Saint-Christophe, laissant l'autre moitié aux Anglais. En 1628, l'île est la première colonie française à voir débarquer des Africains réduits en esclavage, une cinquantaine de captifs volés aux Espagnols.

L'esprit conquérant de d'Esnambuc lui gagne la confiance du roi Louis XIII et de Richelieu, le grand ordonnateur du commerce colonial, qui l'autorise à créer une compagnie de colonisation et de commerce. Sous sa direction, **la Compagnie des Iles d'Amérique** va coloniser au nom de la France la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique, dont d'Esnambuc s'empare le 15 septembre 1635, accompagné de 150 colons. Il y fonde Fort Saint-Pierre, qui deviendra Saint-Pierre de la Martinique. Revenu à Saint-Christophe, il y décède en 1637.

La Martinique restera française presque sans interruption. Les amérindiens Caraïbes y sont progressivement chassés et relégués, tandis que s'installent des colons européens auxquels vont bientôt s'ajouter, en nombre de plus en plus important, des Africains déportés et réduits en esclavage dans les plantations de canne à sucre.

Sept ans après le rattachement des colonies d'Amérique (dont la Martinique) au domaine royal, Louis XIV demande en 1681 à Colbert d'y codifier l'esclavage par un édit que le Roi Soleil signera en 1685 et qui sera connu comme le "Code Noir". L'ordre esclavagiste régi par ce texte règnera en Martinique sans interruption jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848, les colons locaux ayant préféré livrer l'île aux Anglais entre 1794 et 1802 plutôt que d'avoir à appliquer la première abolition votée à la Révolution par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Célébré par la monarchie et la République coloniale comme le « fondateur des Antilles françaises », Pierre Belain d'Esnambuc se voit ériger une statue à Fort-de-France en 1935, lors du tricentenaire de la conquête de l'île par les colons français.

Mais avec le temps, sa figure se charge aussi du souvenir de l'esclavage et des injustices de la colonisation et est de plus en plus contestée. Dès les années 1970, sa statue est déplacée sur décision du maire de Fort-de-France [Aimé Césaire](#).

En juillet 2020, elle est attaquée, renversée et détruite à coups de masse par des activistes. Le



maire de la ville, Didier Laguerre, annonce que la statue sera officiellement déposée, et que son sort sera décidée par une commission mémorielle associant élu.e.s, historien.ne.s et représentant.e.s de la société civile.